



Conseil d'Administration du 23 mai 2023
Procès-verbal approuvé

➤ **Membres du conseil d'administration :**

Membres présents :

Collège des enseignants-chercheurs et enseignants – collège A :
Marc DUMAS ; Virginie DUPONT ; Guy GOGNIAT ; Karine VALLÉE

Collège des enseignants-chercheurs et enseignants – collège B :
Frédéric BEDEL ; Nadine DE LA PALLIERE ; Anne ELAIN ; Catherine KERBRAT-RUELLAN ; Agnès LECOMPTE ; Xavier TRIPOTEAU

Collège des personnels BIATSS :
Nathalie BOURDET LE BOULICAUT ; Mario DRAGONE ; Geneviève LE BARBIER ; Ludovic LE BOEDEC

Collège des usagers :
Louka FAUVEL ; Alexandre RAULT

Collège des personnalités extérieures :
Thierry CATROU

Membres de droit avec voix consultative :
Jean-Roch SAUVÉ ; Véronique SAINT-MLEUX ; Agnès SONOIS

Membres représentés :

Collège des enseignants-chercheurs et enseignants – collège A
Thierry MORINEAU donne procuration à Marc DUMAS
Karine VALLEE donne procuration à Guy GOGNIAT

Collège des BIATSS
Philippe LE MÉE donne procuration à Geneviève LE BARBIER

Collège des personnalités extérieures
Olivier DAVID donne procuration à Virginie DUPONT
David ROBO donne procuration à Virginie DUPONT
Fabrice VELY donne procuration à Guy GOGNIAT

➤ **Membres invités présents :**

Sébastien LE GALL, vice-Président du CA ; Gilles DURRIEU, Doyen de l'UFR SSI ; Anne-Sophie LAMBLIN GOURDIN, Doyen de l'UFR DSEG ; Tahar LOULOU, Directeur de l'IUT de Lorient ; Éric MARTIN, Directeur de l'ENSIBS ; Damien SURGET, Vice-doyen de l'UFR LLSHS ; Emmanuelle BROCHARD, Directrice des affaires financières ; Sonia JAFFRO, Direction des ressources humaines ; Laure DARLEON, Chargée d'affaires statutaires et juridiques - secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1 – Informations générales

1.1 – Point d'information générale

2 – Procès-verbaux

2.1 – Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 14 mars 2023

3 – Politique d'établissement

3.1 – Contrat pluriannuel 2022/2027, volet spécifique de l'université Bretagne Sud

4 – Finances

4.1 – Marché 2023-04 Vibromètre

4.2 – ERASMUS + - Prise en charge des frais de déplacement

4.3 – Détermination des conditions d'immobilisation des achats à l'université Bretagne Sud

4.4 – Gratification des jeunes volontaires en service civique accueillis à l'UBS dans le cadre du programme franco-allemand de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (reporté)

5 – Ressources humaines

5.1 – Répartition par fonction et attribution par composante et service des activités du référentiel d'équivalences horaires des enseignants et enseignants-chercheurs 2022-2023

5.2 – Calendrier de fermeture de l'établissement pour les personnels – Année universitaire 2023/2024

5.3 – Restauration de l'action sociale et culturelle : remboursement des sommes trop versées par les agents
UBS

6 – Formation

6.1 – Agréments des associations étudiantes pour l'année universitaire 2022-2023

6.2 – Offre de formations de l'UBS pour l'année universitaire 2023-2024 détaillée en mentions et parcours et présentant les ouvertures de formations en alternance

6.3 – SSI : demande d'accréditation de quatre formations dans le cadre de la filière STAPS

6.4 – Centre de Langues : Ouverture à la rentrée universitaire 2023-2024 d'un diplôme d'université Études françaises (DUEF)

6.5 – Centre de Langues : Ouverture à la rentrée universitaire 2023-2024 d'un diplôme d'université Passerelle (DUP)

6.6 – Centre de Langues : Précisions sur la mise en œuvre de la politique de soutien aux langues pour l'année 2023

6.7 – SFPA : Modification du règlement interne de la commission d'exonération de la formation professionnelle à partir de l'année universitaire 2022-2023

6.8 – DSEG : Révision du partenariat avec l'École Nationale de la Voile et des Sports Nautiques pour l'année universitaire 2023-2024 : modifications du diplôme d'université « Accompagnateur de la Performance Humaine »

6.9 – ENSIBS : Modification du tarif pour la certification Voltaire pour l'année universitaire 2023-2024

6.10 – Partenariat avec les facultés libres de l'Ouest (FLO-UCO) pour la période 2023-2024 à 2027-2028

6.11 – SSI : Cadre du partenariat entre l'UBS et l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar au Sénégal (UCAD) pour la période 2023-2024 à 2027-2028

6.12 – Prolongation du coordonnateur universitaire des Masters « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF)

7 – Questions diverses

7.1 – Motion : régime indemnitaire des enseignantes et enseignants du second degré

La Présidente ouvre la séance à 9h.

Annonce est faite des membres présents ainsi que des procurations.

1 – Informations générales

1.1 – Point d'information générale

✓ **Intégration de l'UBS au réseau des IAE**

Virginie DUPONT rappelle que l'UBS a le projet d'intégrer le réseau des IAE qui a jugé l'intention recevable. Un dossier plus construit doit maintenant être déposé pour analyse.

Sébastien LE GALL confirme que la première étape consistait à recueillir un avis du bureau des IAE qui a été formulé début mars. Cet avis favorable permet de déposer un dossier début juin. Une visite de l'établissement sera ensuite organisée, le 27 juin 2023, en présence du président du réseau des IAE et d'un représentant d'un IAE de proximité. L'assemblée générale du réseau des IAE se réunira en juillet prochain ou à l'automne pour prendre une décision définitive. L'intégration de l'UBS au réseau des IAE pourrait être effective en septembre 2024.

✓ **Mise en place du dialogue de performance**

Virginie DUPONT rappelle qu'il existait auparavant un dialogue stratégique et de gestion (DSG) avec l'État qui évolue en dialogue de performance ou en contrat d'objectifs et de moyens pluriannuels. 17 établissements ont été retenus pour entrer dans ce contrat d'objectifs et de moyens pluriannuels par l'État pour proposer des projets financés sur trois ans. L'UBS n'a pas été retenue lors de cette première vague et aura un dialogue de performance avec l'État. L'intention est de pouvoir déposer des projets. Virginie DUPONT liste les quatre axes prioritaires nationaux : la transition écologique et sociétale ; la formation et la recherche ; la gouvernance ; le bien-être étudiant. Un document a été transmis au mois de mai et une réunion a été organisée hier avec le recteur sur ce que l'UBS souhaitait mettre en place. L'établissement a demandé beaucoup trop par rapport à l'enveloppe qui a été allouée au recteur pour la distribuer vers les universités. Néanmoins, celui-ci a indiqué que la qualité du dossier remonté était celle qui était attendue dans les contrats d'objectifs et de moyens pluriannuels. Virginie DUPONT a donc grand espoir que l'UBS se situe dans la vague suivante.

Elle ajoute que l'établissement a déposé des projets autour de la réussite étudiante et du bien-être, et notamment sur le déploiement de la vie étudiante sur le campus de Pontivy. Un point fort a trait à la transition écologique et sociétale, et un autre à la gouvernance. Elle rappelle, à ce sujet, que l'UBS avait obtenu des moyens pour recruter des contrôleurs de gestion l'année dernière et l'objectif est d'enrichir ce sujet pour une meilleure gestion des déplacements et voyages. Un point a été introduit sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Une cellule d'écoute des violences sexistes et sexuelles existe actuellement mais Virginie DUPONT constate qu'il faut encore se structurer de ce point de vue. Il a été demandé le financement pour la mise en place d'une enquête auprès des personnels et des étudiants, et il faut réfléchir à la manière dont l'université se structure en matière d'enquête interne. Les remontées aux enquêtes sont en effet

très faibles alors que l'UBS comprend plus de 1 000 personnels et 11 000 étudiants, ce qui interroge. Il y a un besoin de libérer la parole et de mieux faire connaître ce que l'établissement peut faire pour accompagner. Enfin, Virginie DUPONT annonce qu'il a été donné davantage de détails au recteur sur le projet d'ouverture d'un département STAPS, et une discussion est prévue à ce sujet avec la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) en juin prochain.

2 – Procès-verbaux

2.1 – Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 14 mars 2023

(Document de présentation, slides 5-6)

Sébastien LE GALL présente ce point.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (22 votes pour) le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 14 mars 2023.

Délibération n° 2023-022

3 – Politique d'établissement

3.1 – Contrat pluriannuel 2022/2027, volet spécifique de l'université Bretagne Sud

(Document de présentation, slides 8-18)

Virginie DUPONT explique qu'il s'agit aujourd'hui de présenter le contrat pluriannuel de site de l'Alliance Universitaire de Bretagne (AUB), et plus particulièrement le volet spécifique concernant l'UBS. L'UBS, dans le cadre de son projet de contrat pluriannuel avec l'État, a l'ambition de revendiquer un positionnement stratégique différenciant, celui d'une université appelée « Université Nouvelle Génération ». Cette université est ouverte à son territoire et en lien étroit avec le monde socioéconomique. Cette ambition est fondée sur la cohésion des trois sites de l'UBS, Lorient, Vannes et Pontivy, et sur la synergie de l'ensemble de ses activités. L'UBS souhaite faire de sa taille moyenne et de sa dénomination d'université de proximité une force, une université agile et tournée vers l'innovation. Six axes stratégiques ont été définis, le premier devant obligatoirement être dédié à la politique de site.

Pour rappel, le dialogue avec le ministère a débuté en avril 2022 sur une base d'un plan détaillé que l'UBS lui a fourni. Des réunions ont eu lieu avec la DGESIP et la Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) sur le volet site mais également sur la stratégie de l'UBS. L'objectif de ce contrat est de décrire les principaux axes de la stratégie sans exhaustivité, dans un document qui doit faire une douzaine de pages, et comprendre 10 jalons et 10 indicateurs. Pour la première fois, aucun indicateur n'est imposé par le ministère. Suite à ces réunions, des phases d'écriture et de navettes avec le ministère ont eu lieu. Une première version a été transmise en septembre 2022 et le premier retour du ministère est intervenu en février 2023. Des échanges plus réguliers ont suivi jusqu'au 20 avril où l'UBS a reçu une version définitive dite « pré-CA » qui a été présentée et votée en CSA il y a quinze jours, avec 5 voix pour et 3 abstentions. Elle a aussi été présentée en Conseil académique plénier la semaine dernière, avec un vote favorable à l'unanimité.

Les trois principaux enjeux sont les suivants :

- Former les étudiantes et les étudiants aux métiers d'aujourd'hui et de demain ; qu'ils deviennent des citoyens investis et vigilants face aux enjeux qui seront les leurs.
- Soutenir et amplifier la recherche qui viendra irriguer l'innovation sur le territoire.
- Engager l'Université dans une nouvelle étape de son développement pour répondre aux défis sociétaux que sont l'urgence climatique, la durabilité, la révolution technologique et numérique.

Virginie DUPONT souligne la volonté de défendre le modèle d'une université inclusive où chaque étudiant et personnel est intégré et trouve un environnement favorable pour exprimer et faire grandir ses compétences, ses connaissances, ses habilités et pour développer ses relations sociales. Elle propose de détailler plus précisément les axes :

- **Axe 1 :** Saisir les opportunités stratégiques de l'Alliance Universitaire de Bretagne. L'AUB est une opportunité pour l'UBS de renforcer ses liens préexistants avec l'UBO et l'ENIB, tant en formation qu'en recherche, et pour répondre à des appels à projet communs. Au-delà de l'AUB, l'UBS est également très attachée au multilatéralisme et notamment à ses partenariats avec les établissements rennais. En termes de recherche, l'UBS partage la tutelle de 12 unités de recherche sur 14 avec l'UBO. Cette situation est peu commune et montre les liens étroits qui préexistent depuis longtemps avec l'UBO sur le plan de la recherche académique. L'AUB a la volonté de soutenir des axes scientifiques forts des laboratoires et de développer des recherches interdisciplinaires entre les laboratoires, ce qui constituera une véritable valeur ajoutée. Elle a également le souhait de maintenir et de développer les formations co-accréditées, ainsi que de renforcer la notoriété et la visibilité de la formation ingénieur dans le cadre d'un partenariat futur avec l'INP brestois, en cours de construction. Enfin, depuis plusieurs mois, l'UBS a entamé la construction de son futur schéma directeur de la vie étudiante au niveau de l'AUB, et celui viendra se décliner au sein de l'établissement.
- **Axe 2 :** Développer, par la recherche et l'innovation, la surface de contact entre l'UBS et les acteurs socio-économiques. L'objectif est de structurer les unités de recherche au-delà des frontières de l'établissement, en partenariat fort avec les universités bretonnes et du Grand Ouest, mais aussi de renforcer les relations avec les organismes de recherche (CNRS, IFREMER, INRIA). Dans le même temps, l'UBS souhaite construire son identité scientifique autour d'une stratégie de niches. Pour ce faire, l'établissement se fonde sur une approche pluridisciplinaire autour de quatre grands défis qui intéressent particulièrement les territoires : industrie du futur ; mer et littoral ; cyber-intelligence des données ; santé, environnement, handicap. Ces quatre écosystèmes recherche et innovation permettent d'augmenter la surface de contact des chercheurs avec les acteurs socioéconomiques et viennent irriguer les formations. L'UBS a déposé un projet dans le cadre de l'appel à projet France 2030 « ExcellencES sous toutes ses formes » dont les résultats sont attendus pour le mois de juin 2023. Ce projet prévoit la création d'une filiale de valorisation, la constitution de trois campus thématiques et la création d'une unité d'innovation.
- **Axe 3 :** Construire un réseau national et européen d'universités tournées vers l'innovation et le développement territorial. Il s'agit de poursuivre la stratégie de développement de partenariats européens et internationaux, et plus particulièrement avec des établissements qui ressemblent à l'UBS. Pour ce faire, le projet « eMERGE » a été déposé en partenariat avec 8 établissements européens. Sans attendre les résultats qui sont attendus pour le mois de juillet 2023, l'UBS s'est déjà engagée dans un certain nombre d'actions incluses dans ce projet. Au-delà de ces partenariats stratégiques avec l'Europe, l'UBS cherche à poursuivre un certain nombre d'actions en termes de coopération internationale avec les programmes Erasmus + et des réponses aux appels à projet tournés vers l'Afrique.

- **Axe 4** : Soutenir et accompagner les composantes et les enseignants dans leurs initiatives et innovations en formation. L'offre de formation de l'UBS couvre principalement les grands champs disciplinaires, particulièrement dans le premier cycle, et l'établissement joue donc un rôle d'acteur de proximité. Elle continuera à jouer pleinement son rôle dans le continuum lycée/université par l'intermédiaire du projet BRIO qui est porté au niveau académique. L'UBS est reconnue pour ses bons taux de réussite et d'insertion dans les enquêtes ministérielles. Pour le projet à venir, l'établissement s'est engagé dans le développement de l'alternance pour répondre à la professionnalisation des formations et aux besoins du monde socioéconomique. Cette nouvelle offre passera par des actions afin d'encourager l'innovation pédagogique et par une réflexion sur les métiers en cours ou émergents. Le développement de la formation continue est un des objectifs de l'UBS, via l'approche par compétences. L'établissement se doit d'avoir une offre de formation ambitieuse qui tient compte des besoins du territoire, d'où l'ouverture d'un Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) GACO en septembre prochain sur le site de Pontivy, la création d'une spécialité de l'ENSIBS autour de l'hydrogène et le projet d'intégration des formations de gestion au sein d'un IAE pour la rentrée 2024.
- **Axe 5** : Défendre le modèle d'une université inclusive, attentive aux grandes transitions qui s'imposent à nos sociétés. L'UBS est riche de ses membres, de ses étudiants et de ses personnels. Il s'agit d'avoir un modèle d'université inclusive où chaque étudiant et personnel est intégré et trouve un environnement favorable pour exprimer et faire grandir ses compétences, ses connaissances, ses habilités et pour développer ses relations sociales. Pour ce faire, elle souhaite soutenir l'engagement individuel et collectif, ce qui constituera une valeur forte des projets. L'objectif est de faire de chaque campus de l'UBS un lieu de vie convivial, solidaire et responsable. Elle évoque notamment la mise en place d'un baromètre du bien-être social étudiant, la création d'installations sportives, la poursuite des actions autour de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, la poursuite de la mise en place de tiers-lieux de vie étudiante sur les trois campus, le déploiement du schéma directeur du handicap et la mise en œuvre du plan transition écologique et sociétale qui s'inscrit dans le plan climat, biodiversité et transition écologique du ministère, avec l'ambition pour l'UBS d'obtenir la labellisation DD&RS (Développement Durable et Responsabilité Sociétale) en 2024.
- **Axe 6** : Gouvernance et pilotage. Il faut être en capacité de piloter le projet, tant au niveau financier qu'organisationnel. L'engagement de chacun est remarquable et c'est d'ailleurs la clé du développement qui est constant ces dernières années. Un point fort portera sur l'intégration des enjeux DD&RS, ce qui permettra de favoriser la dynamique déjà enclenchée. Il est important de maintenir un socle de financement minimal de l'État. L'UBS poursuivra la diversification de ses ressources et travaillera à réaliser une meilleure valorisation des prestations proposées aux partenaires.

Thierry CATROU pense qu'il est important que l'Université ait des rêves.

Guy GOGNIAT remercie Virginie DUPONT pour son exercice d'explication qui était très clair et félicite les équipes pour le travail conséquent réalisé.

Virginie DUPONT explique que ce sont les actions de tous, au quotidien, qui permette à la gouvernance de proposer ce projet. Elle souhaite plus particulièrement remercier Gwendal LE FOL qui a été la cheville ouvrière de ce travail puisqu'il a fait le lien entre les services, les composantes, les laboratoires et le ministère pour finaliser le document.

Gilles DURRIEU confirme que ce rêve est à portée de main compte tenu du travail effectué et des acteurs de cette université.

Sébastien LE GALL indique que l'UBS se situe dans la poursuite et la densification d'une trajectoire engagée depuis un certain temps. L'établissement souhaite affirmer une identité et un positionnement différenciant, tant en recherche qu'en formation, qui nourrit des liens étroits avec le monde socioéconomique. Cela suppose une ambition de l'UBS et un partage du projet avec l'ensemble des collaborateurs. Le modèle de cette université est reconnu comme qualitatif dans de nombreuses évaluations. Il reste des éléments de vigilance dont la question du financement. Le développement est en effet salubre mais doit rester maîtrisé et calé sur les financements octroyés par l'État. Sébastien LE GALL fait part d'un engagement conséquent des acteurs dans le cadre de la formation professionnelle mais toutes les formations n'ont pas vocation à passer en apprentissage, et toutes les recherches n'ont pas vocation à s'appuyer sur des relations avec le monde socioéconomique. L'UBS a également besoin de développer une recherche fondamentale. La coexistence de ces différents modèles et la nécessité d'un financement État à la hauteur est la garantie du succès.

Karine VALLÉE aimerait savoir si des projets communs sont à venir dans le cadre de l'AUB.

Virginie DUPONT répond que des projets communs fonctionnent déjà. Elle prend l'exemple du financement d'un projet de recherche pluridisciplinaire autour de l'agroalimentaire et du cyber qui regroupe plusieurs laboratoires des deux universités. Le Comité d'éthique de la recherche non-interventionnelle a par ailleurs été mis en place. Un centre d'entraînement national de voile a aussi été créé. Elle informe que l'UBO a déposé un projet de création d'un Établissement Public Expérimental (EPE) dont l'un des objets serait la mise en place d'un INP des deux écoles, l'ENIB et l'ESIAB, auquel l'UBS serait associée à travers l'ENSIBS. Virginie DUPONT rappelle enfin que l'UBS et l'UBO ont 12 unités de recherche communes, ce qui permet d'avoir un partage des pratiques, et des formations co-accréditées.

Sébastien LE GALL ajoute que les établissements se situent dans une convention de coordination territoriale souple, avec un poids budgétaire de l'AUB relativement réduit, de l'ordre de 600 k€. L'élément clé de la démarche consiste à se saisir des opportunités.

Thierry CATROU pense qu'il y a matière à s'inquiéter sur les financements de l'État. Il est en effet très surprenant que l'État ne soit pas susceptible de répondre de manière précise aux engagements de l'UBS, ce qui pose une incertitude sur les projets que l'établissement souhaite développer.

Virginie DUPONT reconnaît que l'UBS essaie de défendre son projet pour qu'il soit accompagné. Pour autant, elle a le sentiment que l'établissement est plutôt bien entendu à la fois par l'État et le rectorat. Il y a un regard positif sur le travail qui est mené à l'UBS puisqu'elle a obtenu des emplois dans le cadre des DSG précédents et des moyens pour compenser en partie le Glissement Vieillesse Technicité (GVT). Il est toujours possible d'en attendre plus de la part de l'État.

Sébastien LE GALL partage néanmoins la difficulté du pilotage puisqu'il y a forcément un besoin de visibilité dans le cadre d'un projet pluriannuel. La convention d'objectifs et de moyens, d'une durée de trois ans, permettra d'avoir davantage de visibilité et de moyens. Il évoque aussi une annonce récente d'une réduction de 5 % dans le cadre du projet de lois et de finances 2024 qui interroge dans un contexte d'inflation du coût des fluides.

Agnès LECOMPTE remercie Virginie DUPONT pour sa présentation convaincante et ambitieuse. Elle constate que l'innovation est au cœur du projet. Elle note que de nombreuses universités et écoles se regroupent actuellement sur le territoire, et elle se demande si l'UBS est aussi poussée pour aller vers un regroupement plus fort en termes d'intégration, d'ici quelques années. La

question est de savoir comment il est possible de conserver une identité UBS tout en intégrant éventuellement un regroupement.

Virginie DUPONT répond que l'UBS a exprimé très tôt son choix que l'AUB ne deviendrait pas un établissement intégrant l'UBS, l'UBO et l'ENIB. Il y a une volonté que ce soit uniquement une coordination territoriale sans chef de file. Si l'UBO évoluait vers un EPE, la donne de la convention pourrait changer et l'UBS deviendrait ainsi associée de cet EPE. La DGRI a soulevé le fait que tous les établissements n'avaient pas déposé de projet d'EPE. Or, Virginie DUPONT lui a demandé si la même question avait été posée aux établissements de la Région Aquitaine. En tout état de cause, l'UBO a bien la volonté de continuer à travailler avec l'UBS dans un mode souple comme actuellement, et le ministère ne peut de toute façon rien imposer à des établissements autonomes.

Sébastien LE GALL ajoute que l'UBS assume ce modèle différenciant dans le projet d'établissement et considère qu'il n'y a pas de modèle unique de l'enseignement supérieur. Il s'agit d'une université en périphérie des métropoles et d'une université dont les trois sites ont des liens de proximité avec les territoires et qui remplit les missions de service public de l'enseignement supérieur, tant en formation qu'en recherche. Les missions données à l'UBS sont évaluées très positivement. Il s'agit donc d'assumer ce positionnement différenciant et de construire les différents partenariats à l'échelle régionale avec l'AUB et à l'échelle internationale dans le cadre du consortium « eMERGE ».

Frédéric BEDEL se souvient que les universités partenaires s'interrogeaient, il y a quelques années, sur la stratégie de l'UBS de développer des systèmes embarqués, des drones ou des biomatériaux. Or, ces niches sont depuis devenues des points d'importance pour la société et pour l'État.

Louka FAUVEL note que l'UBS souhaite développer des manifestations-événements à l'échelle du site, notamment dans les domaines du développement durable et de la responsabilité sociétale. Il aimerait avoir davantage de précisions sur ce point.

Virginie DUPONT répond qu'il s'agit par exemple de mettre en place des actions communes sous forme de manifestations, en réunissant les étudiants et les personnels sur un lieu pour travailler sur ces sujets. L'objectif est de s'enrichir sur ce que fait chaque établissement pour pouvoir avancer plus rapidement.

Sébastien LE GALL évoque aussi la mise en place de manifestations scientifiques puisque beaucoup de laboratoires développent des travaux de recherche sur le développement durable. Il s'agit aussi de sujets de préoccupation pour les étudiants. L'initiative ne passe pas simplement par les établissements mais aussi par les composantes et les associations. Toutes les démarches permettant de créer du lien et d'avoir un rayonnement plus fort seront appuyées.

Virginie DUPONT pense qu'il faut profiter des compétences qui existent dans les différents établissements et qui pourraient participer à la formation et à la sensibilisation des étudiants, notamment sur le volet du développement durable. Elle rappelle qu'il s'agit d'intégrer un certain nombre de notions dans les enseignements d'ici 2025.

Thierry CATROU imagine que la stratégie particulière de l'UBS et de l'UBO se fait en lien avec les acteurs politiques des différentes agglomérations.

Virginie DUPONT confirme que les collectivités sont associées.

Alexandre RAULT a une question sur la mise en œuvre de l'observatoire de la vie étudiante. Il ne lui semble pas qu'il en existe actuellement en Bretagne même s'il recense quelques

observatoires de l'insertion professionnelle. Il aimerait savoir la forme que prendrait cet observatoire et ses objectifs.

Anne ÉLAIN reconnaît qu'il n'existe pas d'observatoire de la vie étudiante à l'échelle de la Bretagne. Un certain nombre de projets sont en cours puisque Vannes Agglomération veut par exemple mesurer le bien-être de la vie étudiante sur son territoire. Le rectorat a également le projet de mettre en œuvre ce type d'enquête au niveau régional dans le cadre de la construction du schéma régional de la vie étudiante. L'objectif est de travailler de concert dans cette construction de ce baromètre. Par ailleurs, il s'agit aussi d'avoir une évaluation de l'efficacité d'un certain nombre d'actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de ce schéma, en termes de satisfaction, d'insertion professionnelle, de bien-être, etc. Anne ÉLAIN évoque enfin une enquête qui a été menée pour dresser un état des lieux de la qualité de vie étudiante des 35 000 étudiants que comprend l'AUB. Il s'agit maintenant de faire un bilan de cette enquête de façon à mettre en place un certain nombre d'actions et d'axes stratégiques.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (21 votes pour) le volet spécifique de l'université Bretagne Sud du contrat pluriannuel 2022/2027.

Délibération n° 2022-023

4 – Finances

4.1 – Marché 2023-04 Vibromètre

(Document de présentation, slides 20-22)

Sébastien LE GALL informe que l'IRDL, dans le cadre du Contrat Plan Etat Région CPER IF-SYS-MER, a souhaité acquérir un vibromètre laser 3D à balayage. Cet achat a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres dans laquelle le porteur de projet a souhaité en plus du matériel de base 6 prestations supplémentaires éventuelles (PSE-Options). Lors de la Commission d'Examen des Offres la société Polytec a été retenue pour un montant de 506 385 € HT décomposé de la façon suivante : 485 845 € du matériel de base et 3 PSE pour 20 540 €. Or, la délibération n°30-2016 du 29 avril 2016 prévoit que : « Si la charge financière annuelle est supérieure à 500 000 € HT, le contrat ou la convention doit faire l'objet d'une approbation du conseil d'administration préalablement à tout commencement d'exécution ». Ainsi, le montant du vibromètre et des PSE retenues étant supérieur au seuil indiqué ci-dessus, le Conseil d'Administration doit donc approuver le marché.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (21 votes pour) e les termes du marché n°2023-04 d'acquisition du vibromètre laser 3D à balayage.

Délibération n° 2022-024

4.2 – ERASMUS + - Prise en charge des frais de déplacement

(Document de présentation, slides 23-25)

Emmanuelle BROCHARD rappelle que le programme ERASMUS + donne aux étudiants et personnels de l'UBS la possibilité de séjourner à l'étranger afin de renforcer leurs compétences.

Ces séjours sont financés via un contrat de mobilité prévoyant un forfait de voyage et une bourse pour les frais de séjour variant en fonction du lieu du déplacement. Toutefois, dans un certain nombre de cas, ces financements ne suffisent pas à couvrir l'ensemble des frais engendrés par les déplacements. Afin de pouvoir prendre en charge ces dépenses, il convient de définir un cadre. Ainsi, il est proposé les règles suivantes :

- Prise en charge totale par l'UBS des frais de transport dépassant le montant du forfait voyage prévu dans le contrat de mobilité ;
- Prise en charge totale par l'UBS des frais de séjour dépassant le montant de la bourse prévue dans le contrat de mobilité. Cette prise en charge se fera sur la base des indemnités journalières à l'étranger prévues par l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (21 votes pour) la prise en charge des frais de déplacement dans le cadre du dispositif Erasmus +.

Délibération n° 2022-025

4.3 – Détermination des conditions d'immobilisation des achats à l'université Bretagne Sud

(Document de présentation, slides 26-27)

Emmanuelle BROCHARD rappelle qu'il existe deux seuils d'immobilisation dont un seuil à 500 € HT pour les matériels informatiques et un seuil à 800 € HT pour les autres acquisitions. Pour autant, dans le cas d'achat d'équipements mobiliers dont le montant unitaire serait inférieur à 800 € HT, une comptabilisation en investissement est possible dans les conditions suivantes :

- Premier équipement d'un espace jamais équipé
- Réhabilitation d'un espace avec travaux significatifs et modification de la destination d'usage du lieu.

Frédéric BEDEL aimerait savoir pourquoi le dispositif est si restrictif. Le fait de rééquiper une salle de cours ne s'apparente pas à de l'investissement, ce qui fait que les composantes n'ont pas de moyens pour remplacer le matériel vieillissant.

Agnès SONOIS explique qu'il faut rester mesurer puisqu'il pourrait y avoir une réserve sur le sujet dans le cadre de la certification des comptes de l'UBS.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (21 votes pour) la détermination des conditions d'immobilisation des achats à l'université Bretagne Sud.

Délibération n° 2023-026

4.4 – Gratification des jeunes volontaires en service civique accueillis à l'UBS dans le cadre du programme franco-allemand de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse

Point reporté.

5 – Ressources humaines

5.1 – Répartition par fonction et attribution par composante et service des activités du référentiel d'équivalences horaires des enseignants et enseignants-chercheurs 2022-2023

(Document de présentation, slides 29-31)

Sébastien LE GALL rappelle que le Référentiel National d'Équivalences Horaires répertorie toutes les activités autres que l'enseignement qui sont susceptibles d'être enregistrées dans le service des enseignants statutaires. Ces activités peuvent être, selon le cas, intégrées dans le service, converties en décharge ou rémunérées sous forme de prime. Les valorisations exprimées en Heures Equivalent Travaux Dirigés (HETD) dans cette délibération constituent, selon les types d'activités, des fourchettes ou des montants maximums qu'il appartient aux directeurs et directrices des composantes d'ajuster individuellement à la réalité des responsabilités exercées et ce, dans la limite de l'enveloppe allouée. Cette proposition est soumise pour avis au Comité Social d'Administration puis à l'approbation du Conseil d'Administration. À la suite de ce vote, chaque composante fait voter par ses instances et transmet à la DRH leurs propositions concernant la liste des fonctions, le volume d'heures attribué par fonction, ainsi que l'attribution nominative des primes pour l'année universitaire 2022-2023. Les décisions individuelles d'attribution ainsi que les montants individuels seront ensuite arrêtés par la Présidente, après avis du Conseil académique restreint, dans la limite des montants fixés par la charte de cadrage. Sébastien LE GALL rappelle qu'il existe aussi le dispositif RIPEC C2 qui ne vaut que pour une liste de fonctions telles qu'elles ont été présentées lors de la campagne de mars 2023, et qui ne rentrent pas dans le dispositif sauf lorsque la fonction éligible au RIPEC C2 est occupée par un enseignant du second degré.

Sonia JAFFRO rappelle que le référentiel était sur une période qui ne correspondait pas au calendrier du RIPEC. Le référentiel allait en effet du 1^{er} juillet au 30 juin de façon régulière. Puisque le RIPEC démarre au 1^{er} septembre, il a été décidé de caler, pour l'année 2022-2023, le référentiel sur ce nouveau calendrier. La délibération concerne les deux mois de juillet et août, et on redémarre ensuite sur une année universitaire classique, du 1^{er} septembre au 31 août, pour le nouveau référentiel.

Guy GOGNIAT a quelques exemples de collègues au niveau des directions de laboratoire qui n'ont pas d'activité pédagogique qui relève d'une PRP et qui prennent leur décharge parce qu'ils ont besoin de temps. Pour autant, ils restent investis au sein des équipes pédagogiques parce qu'il y a des besoins. Ces collègues ne sont pas en capacité d'avoir des heures rémunérées alors qu'ils s'investissent pour la communauté. Guy GOGNIAT souhaitait profiter de cet espace pour dire que ce système crée une distorsion.

Sébastien LE GALL entend les propos de Guy GOGNIAT mais souligne que le RIPEC C2 constitue tout de même une avancée. Il y a notamment une avancée sur la fonction puisqu'un directeur de laboratoire a besoin de temps. Il ajoute que la prime a été revalorisée par l'intermédiaire du RIPEC C2. Si les directeurs de laboratoire souhaitent continuer à faire des heures d'enseignement, cela suppose de ne pas prendre de décharges. Les règles sont clairement fixées puisqu'il n'est pas possible de cumuler des décharges et des heures rémunérées. Sébastien LE GALL confirme qu'il est en relation avec des directeurs de laboratoire sur ces sujets, et constate que le temps est la ressource critique. En tout état de cause, il pense que le système mis en place permet d'aller vers une meilleure reconnaissance.

Guy GOGNIAT estime que les collègues font un nombre d'heures au-delà du raisonnable et considère que leur demande est tout à fait légitime.

Sébastien LE GALL trouve que le fait de ne pas avoir de décharges pour un directeur de laboratoire dans le système précédent était un non-sens, puisque le temps est la ressource critique pour pouvoir mener à bien la mission. Ce dispositif se met progressivement en place et il espère que le sentiment ira tout de même dans le sens d'une reconnaissance de l'établissement vis-à-vis du RIPEC C2.

Frédéric BEDEL aimerait savoir si le CA doit voter les primes correspondantes aux fonctions présentes dans le tableau. Il remarque aussi que certaines fonctions ne sont pas inscrites dans le tableau transmis.

Sébastien LE GALL explique qu'il s'agit de voter la liste des fonctions occupées et les plafonds maximums. Il est possible que certaines fonctions aient été oubliées et des réajustements peuvent être opérés en fonction des remontées des composantes.

Damien SURGET confirme qu'il manque par exemple toutes les missions liées aux directions d'études des formations de l'UCO. Tous ces éléments seront prochainement transmis à la DRH pour réajustement.

Sébastien LE GALL informe que le CSA du 2 mai 2023 a rendu un avis réputé donné, avec 7 abstentions.

Virginie DUPONT explique que la séance du CSA a eu lieu le 2 mai 2023, le jour du retour des vacances de printemps. Les documents avaient été transmis aux représentants du personnel au début des vacances, ce qui fait qu'ils n'ont pas pu organiser de rencontres et discuter entre eux sur les tableaux. Plutôt que de voter contre quelque chose sur lequel ils n'avaient pas eu le temps de travailler, ils ont préféré s'abstenir.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve, avec 13 votes pour et 8 abstentions, la liste des fonctions ainsi que la rémunération en heures ETD pour les responsabilités de charges pédagogiques, administratives et de valorisation de la recherche au titre du Référentiel d'Équivalences Horaires pour l'année universitaire 2022-2023.

Délibération n° 2023-027

5.2 – Calendrier de fermeture de l'établissement pour les personnels – Année universitaire 2023/2024

(Document de présentation, slides 32-34)

Sébastien LE GALL détaille le calendrier 2023-2024 de fermeture de l'établissement pour les personnels :

- Congés de fin d'année 2023 :
Du vendredi 22 décembre 2023 au soir au jeudi 4 janvier 2024 au matin, soit 1 semaine et demie.
- Congés d'été 2024 :
Du mardi 23 juillet 2024 au soir au lundi 19 août 2024 au matin, soit 3 semaines et demie. Possibilité d'une quatrième ou cinquième semaine sous réserve des nécessités de service. Au-delà de cinq semaines, toute demande doit être exceptionnelle et motivée.
- Pont 2024 :
Pont de l'Ascension : vendredi 10 mai 2024 : fermeture de l'université, les personnels devront poser une journée de congé ou de récupération.
- Journée de solidarité :

Pentecôte : lundi 20 mai 2024.

Les chefs de service sont garants de l'organisation de leur structure pendant ces périodes (fin d'année et été) afin d'assurer une continuité de service et de répondre à certaines obligations.

Sonia JAFFRO précise que le calendrier est tout à fait classique. Il reste toujours en suspens la question des doctorants qui peuvent venir sur site pendant les périodes de fermeture. Elle souhaite attirer l'attention des directeurs de laboratoire sur le recensement des personnes qui viennent sur site durant ces périodes, et il faut donc veiller à ce que toutes les conditions d'hygiène et de sécurité soient remplies et plus particulièrement la notion de travailleur isolé.

Sébastien LE GALL informe que le CSA du 2 mai 2023 a rendu un avis favorable à l'unanimité, avec 7 votes pour.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (18 votes pour) le calendrier de fermeture de l'établissement pour les personnels pour l'année universitaire 2023/2024.

Délibération n° 2023-028

5.3 – Restauration de l'action sociale et culturelle : remboursement des sommes trop versées par les agents UBS

(Document de présentation, slides 35-37)

Sonia JAFFRO rappelle que le ministère participe aux frais de restauration des personnels déjeunant dans les restaurants administratifs et inter-administratifs par le biais d'une subvention. Dans le cadre de sa politique sociale, l'UBS a fait le choix de compléter la subvention des repas de ses agents : l'UBS et le CROUS ont établi une convention. Par la circulaire du 18 juillet 2022 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune, le ministère a élargi le périmètre de la prime ministérielle de l'INM 534 à l'INM 480 à partir du 1^{er} septembre 2022. Ce nouveau paramétrage a été effectif dans les restaurants universitaires du CROUS à compter du 13 février 2023 et a donné lieu à avenant de la convention de restauration avec le CROUS à effet du 1^{er} février 2023 portant répartition des sommes dues par l'action sociale de l'UBS et le reste à charge des agents. Du 1^{er} septembre 2022 au 13 février 2023, des agents de l'UBS concernés par le changement de périmètre, ont payé au CROUS leur repas 6,00€ au lieu de 3,88 € soit un trop versé de 2,12 € par repas. Parallèlement, la facturation par le CROUS de la participation due par l'UBS au titre de l'action sociale ne donnera pas lieu à régularisation pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 13 février 2023. Dès lors, l'UBS va procéder, en lieu et place, au versement des sommes trop versées aux agents concernés.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (21 votes pour) le paiement des sommes trop versées aux personnels concernés.

Délibération n° 2023-029

6 – Formation

6.1 – Agréments des associations étudiantes pour l'année universitaire 2022-2023

(Document de présentation, slides 39-43)

Sébastien LE GALL comptabilise 5 demandes de renouvellement d'agrément qui sont aujourd'hui soumises au CA :

- LP Métiers de l'Industrie et de la Construction Navale (MICN)
- Association Musicale des Étudiants Vannetais (AMEV)
- Sciences et Techniques de l'Environnement et des Ressources Naturelles (STERN)
- VANN'ECO TOUR
- ECPC – Eco conception des polymères et composites

Sébastien LE GALL informe que la CFVU du 13 avril 2023 a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (21 votes pour) les agréments des associations étudiantes pour l'année universitaire 2022-2023.

Délibération n° 2023-030

6.2 – Offre de formations de l'UBS pour l'année universitaire 2023-2024 détaillée en mentions et parcours et présentant les ouvertures de formations en alternance

(Document de présentation, slides 44-48)

Sébastien LE GALL détaille les ouvertures de formations en alternance en 2023/2024 (hors BUT) :

- UFR DSEG : Master 2 Droit – droit privé : pratique contractuelle et contentieux des affaires
- UFR DSEG : Master 1 Marketing, vente – marketing digital
- UFR LLSHS : Master 2 Histoire, Civilisations, patrimoine – patrimoine culturel et naturel : conception, pilotage et développement
- UFR SSI : Licence 3 SVT – Biologie moléculaire et cellulaire
- UFR SSI : Master 2 – sciences des données
- UFR SSI : Master 2 - Ingénierie de conception : Génie mécanique et matériaux.
- ENSIBS : Titre d'ingénieur Génie énergétique et génie électrique.

Il est aussi à noter la suspension du master Biotechnologies - parcours Écologie chimique à la rentrée universitaire 2023/2024.

Anne-Sophie LAMBLIN GOURDIN précise que le Master Droit public est en alternance depuis trois ans, et se félicite que les deux parcours, Droit privé et Droit public, soient dorénavant en alternance au niveau Master 2. Cette évolution s'inscrit dans la stratégie et l'identité de l'UBS. Par ailleurs, le Master 1 Marketing, vente – marketing digital, est un nouveau parcours exclusivement en alternance pour adapter les formations aux besoins actuels.

Louka FAUVEL aimerait connaître les raisons de la suspension du master Biotechnologies - parcours Écologie chimique.

Virginie DUPONT répond que ce master était opéré à distance et il n'y avait pas de candidat.

Sébastien LE GALL informe que la CFVU du 13 avril 2023 a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (22 votes pour) l'offre de formations de l'UBS pour l'année universitaire 2023-2024 détaillée en mentions et parcours et présentant les ouvertures de formations en alternance.

Délibération n° 2023-031

6.3 – SSI : demande d'accréditation de quatre formations dans le cadre de la filière STAPS

(Document de présentation, slides 118-121)

Sébastien LE GALL annonce que la demande d'accréditation de quatre formations dans le cadre de la filière STAPS est un projet important de l'UBS, avec un portage de l'UFR SSI en collaboration avec l'UFR LLSHS. Le dossier d'accréditation a été présentée en CFVU.

Virginie DUPONT liste les quatre formations proposées :

- DEUST « Animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles »,
- DEUST « Activités physiques et sportives adaptées : déficiences intellectuelles, troubles psychiques »
- Licence « Sciences et techniques des activités physiques et sportives : entraînement sportif »
- Licence professionnelle « santé, vieillissement et activités physiques adaptées ».

Une rencontre est prévue à ce sujet avec la DGESIP le 16 juin prochain pour savoir quels moyens l'État serait prêt à mettre à disposition de l'UBS pour mettre en place ces formations. Virginie DUPONT rappelle que les locaux ont été proposés par la ville de Lorient, au niveau de l'ancien collège Jean Le Coutaller qui se situe dans un quartier de la politique de la ville. Les bâtiments sont en très bon état et ont la particularité d'être totalement entourés d'équipements sportifs avec une piscine, une salle de sports et un stade. L'UBS a été accompagnée dans le montage du dossier par un collègue de l'UFR STAPS de l'UBO et une collègue de l'UFR STAPS de l'Université d'Amiens. Des échanges ont eu lieu avec des clubs sportifs et des partenaires socioéconomiques pour savoir comment pourraient s'insérer les étudiants qui sortiraient de ces filières. Si ces formations ouvrent, il y aura des recrutements d'enseignants-chercheurs et il faudra avoir un regard important sur les laboratoires dans lesquels ils pourraient s'insérer.

Sébastien LE GALL précise que l'obtention de ce potentiel RH en postes statutaires est absolument essentielle pour accompagner ce projet.

Thierry CATROU signale que la piscine est en mauvais état.

Virginie DUPONT explique que la ville s'engage à rénover la piscine si le projet se fait.

Thierry CATROU note que les formations sont moins sur le sportif et davantage sur l'activité physique. Il trouve que le principe du projet est intéressant et innovant.

Virginie DUPONT indique que l'objectif n'est pas de préparer à de futurs enseignants, ce que font très largement les universités voisines, avec de nombreux candidats par rapport au nombre de postes offerts. Ces formations entrent en lien avec le projet Handicap Innovation Territoire (HIT) porté par Lorient Agglomération autour du handicap.

Agnès LECOMPTE aimerait savoir si l'ancrage dans l'UFR SSI est une évidence. Par ailleurs, elle sait que l'UCO propose des formations STAPS et aimerait savoir si les collègues ont été consultés.

Virginie DUPONT répond que l'UFR SSI s'est intéressée à ce projet dès les premières réflexions. Pour autant, l'UFR LLSHS sera aussi concernée par ce projet car des champs disciplinaires sont particulièrement importants pour la formation de ces étudiants en STAPS. Généralement, les universités disposent d'une composante STAPS mais Virginie DUPONT ne voit pas la pertinence de créer une composante STAPS à l'UBS pour accueillir simplement 300 étudiants. Les départements STAPS sont plutôt rattachés à une composante en sciences.

Thierry CATROU pense qu'il ne faut pas perdre de vue que le vieillissement de la population est considérable et pouvoir maintenir une activité physique est très important.

Virginie DUPONT ajoute que l'UCO est au courant du projet mais son avis importe peu à l'UBS. Elle précise que l'Université de Nantes porte leurs diplômes en STAPS et non l'UBS.

Damien SURGET signale que l'UFR LLSHS avait manifesté un grand intérêt pour l'ouverture de cette filière et s'était également positionnée pour l'accueillir au sein de la composante. Les collègues ont pris acte de la décision finale de la gouvernance, et Angélique MARTIN, directrice adjointe de l'UFR LLSHS suit ce dossier en lien avec l'UFR SSI. Une dimension SHS sera très importante dans les enseignements, au travers de la psychologie, de la sociologie, de l'histoire, etc.

Xavier TRIPOTEAU aimerait avoir une idée de la capacité d'accueil totale par formation.

Virginie DUPONT répond qu'il est prévu d'accueillir environ 300 étudiants toutes formations confondues.

Sébastien LE GALL explique qu'il s'agit d'avoir une voilure relativement maîtrisée, ce qui suppose des besoins RH modestes même si cet élément sera particulièrement sensible.

Xavier TRIPOTEAU aimerait savoir s'il y aurait une priorisation entre les formations si l'UBS n'obtenait pas toutes les ressources escomptées.

Virginie DUPONT indique que la voilure s'ajustera en fonction des moyens qui seront acquis.

Frédéric BEDEL reconnaît que l'UFR SSI s'intéresse à ce projet depuis plus de 10 ans. Les départements STAPS au sein d'une composante sciences ont souvent une dimension biologie. Par ailleurs, il signale que le département du Morbihan est le département français où il y a le plus de maisons de retraites. Il s'agit d'un argument car la volonté de ces maisons de retraite est de mettre en place des pratiques qui permettent de conserver une activité physique et musculaire. L'UCO a effectivement été informée de ce projet et il n'y a aucune concurrence car il ne s'agit pas des mêmes diplômes.

Gilles DURRIEU souligne que l'effectif envisagé est tout à fait raisonnable, ce qui permettra d'assumer les enseignements à un très bon niveau de formation si les moyens humains sont octroyés par l'État. Une fois que les moyens humains seront acquis, il est prévu la création d'un département STAPS qui pourra être co-porté par l'UFR SSI et l'UFR LLSHS. Il n'y aura pas de difficultés particulières pour accueillir des enseignants-chercheurs en section CNU 74.

Sébastien LE GALL informe que la CFVU du 13 avril 2023 a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (21 votes pour) la demande d'accréditation de quatre formations dans le cadre de la filière STAPS portée par la composante SSI.

Délibération n° 2023-032

Gilles DURRIEU annonce qu'un groupe de pilotage a été récemment mis en place.

Xavier TRIPOTEAU signale aussi que la formation STAPS à Arradon propose 60 places sur Parcoursup pour 1 000 vœux confirmés.

6.4 – Centre de Langues : Ouverture à la rentrée universitaire 2023-2024 d'un diplôme d'université Études françaises (DUEF)

(Document de présentation, slides 64-68)

Catherine KERBRAT-RUELLAN explique que le DUEF renvoie à une transformation de cours qui existaient sur l'offre de FLE. L'idée est de mettre en place un diplôme pour les étudiants. Les cibles sont les publics internationaux non francophones, les étudiants et les stagiaires de formation professionnelle allophones. Les candidats doivent être titulaires d'un baccalauréat ou équivalent. Une certification est incluse au sein de ce DU, allant du niveau A2 au C1 pour les étudiants qui souhaiteraient suivre des études à l'université.

Sébastien LE GALL informe que la CFVU du 13 avril 2023 a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (17 votes pour) l'ouverture à la rentrée universitaire 2023-2024 d'un diplôme d'université Études françaises (DUEF).

Délibération n° 2023-033

6.5 – Centre de Langues : Ouverture à la rentrée universitaire 2023-2024 d'un diplôme d'université Passerelle (DUP)

(Document de présentation, slides 69-72)

Catherine KERBRAT-RUELLAN rappelle que l'UBS a démontré ses valeurs de solidarité en adhérant en juin 2022 au réseau MEnS (Migrants dans l'Enseignement Supérieur). Le DUP existe au sein de ce réseau, et l'UBS souhaite l'ouvrir au sein du Centre de Langues. Cette formation est réservée exclusivement aux personnes qui ont le statut de demandeur d'asile, qui sont réfugiées ou qui sont bénéficiaires de la protection subsidiaire. Cette formation vise à aider tous les étudiants en exil à accéder à un niveau de compétences en langue française qui leur permettra d'intégrer des formations universitaires par la suite.

Sébastien LE GALL informe que la CFVU du 13 avril 2023 a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (18 votes pour) l'ouverture à la rentrée universitaire 2023-2024 d'un diplôme d'université Passerelle (DUP).

Délibération n° 2023-034

6.6 – Centre de Langues : Précisions sur la mise en œuvre de la politique de soutien aux langues pour l'année 2023

(Document de présentation, slides 73-76)

Catherine KERBRAT-RUELLAN rappelle que l'UBS, via le Centre de Langues, a souhaité inciter les étudiants à passer des certifications en langues, même si plus aucune certification n'est obligatoire, et ce afin de valoriser les compétences linguistiques des étudiants et de faciliter leur insertion professionnelle. Dans le cadre de la délibération du Conseil d'administration du 13 décembre 2022, il avait été décidé que :

- L'UBS, via le centre de langues, prend en charge le premier passage d'une certification en langue pour les étudiants validant préalablement un test de positionnement, ou obtenant une attestation de leur enseignant référent en L3, BUT3, M1, M2, en CPGE 2. Cela concerne également les étudiants de 2ème année qui ne pourraient passer la certification en 3ème année (dont les BUT) et les étudiants inscrits dans le parcours Europe international.
- Les langues concernées sont celles pour lesquelles le Centre de Langues est habilité à délivrer une certification.
- Les collègues linguistes ont le choix de la certification et attesteront du niveau B2 de leurs étudiants, soit après un test de positionnement, type TOEIC, ou CLES, ou toute autre évaluation de leur choix.
- Si l'étudiant valide un niveau B2 (785 points au TOEIC) lors du test de positionnement et sur attestation de l'enseignant, alors le Centre de Langues prendra en charge la totalité du coût de la certification pour le 1er passage uniquement.

Il est proposé d'ajouter les précisions suivantes :

- Si un étudiant valide un niveau B2 lors de la certification finale, alors qu'il ne l'avait pas préalablement atteint lors de l'évaluation réalisée par l'enseignant, l'étudiant sera remboursé.
- Les étudiants inscrits en licence professionnelle (LP) entrent dans le champ du dispositif.
- Les étudiants inscrits sous le régime d'apprentis entrent dans le champ du dispositif.
- Les étudiants inscrits dans le cadre des partenariats (UCO, Ménimur...) ne sont pas concernés par cette politique de soutien.
- Après échanges avec les enseignants de BUT, et compte tenu de l'organisation des enseignements, tous les étudiants de BUT 2ème année entrent dans le champ de la présente décision, qu'ils soient ou non empêchés en 3ème année.
- La prise en charge financière par l'UBS du 1er passage d'une certification ne peut être appliquée qu'une seule fois par étudiant, et cela tout au long de son cursus universitaire à l'UBS.

Comme pour la délibération du CA du 13 décembre 2022, cette décision remplace toutes les décisions prises antérieurement par les composantes. Cette décision ne concerne pas les étudiants de l'ENSIBS pour lesquels la certification en langues reste obligatoire.

Xavier TRIPOTEAU signale que la certification obligatoire en langues a été « cassée » par le Conseil d'État. En revanche, les budgets d'indemnisation des établissements ont été sanctuarisés, ce qui fait que la DGESIP continuera à rembourser à hauteur de 30 € pour tout étudiant qui passe une certification dans le cycle licence.

Sébastien LE GALL informe que la CFVU du 13 avril 2023 a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (20 votes pour) les précisions apportées concernant la mise en œuvre de la politique de soutien aux langues pour l'année 2023.

Délibération n° 2023-035

6.7 – SFPA : Modification du règlement interne de la commission d'exonération de la formation professionnelle à partir de l'année universitaire 2022-2023

(Document de présentation, slides 77-79)

Sébastien LE GALL rappelle que le règlement prévoit le principe d'un reste à charge minimal de 50 €, suivant l'article D714-62 du Code de l'éducation. Il est proposé de revoir la formulation proposée dans la délibération du Conseil d'administration du 10 décembre 2020 pour gagner en précision : « Une redevance de 50 € sur les frais pédagogiques exonérés sera retenue » devient « Une redevance d'un montant minimum de 50 € sur le montant des frais pédagogiques exonérés sera retenue. » Il ajoute que la CFVU du 13 avril 2023 a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (20 votes pour) les critères généraux pris en compte lors de l'examen des candidatures et attendus en termes de connaissances et de compétences à l'entrée en master 1 pour l'année universitaire 2023-2024.

Délibération n° 2023-036

6.8 – DSEG : Révision du partenariat avec l'École Nationale de la Voile et des Sports Nautiques pour l'année universitaire 2023-2024 : modifications du diplôme d'université « Accompagnateur de la Performance Humaine »

(Document de présentation, slides 80-84)

Anne-Sophie LAMBLIN GOURDIN indique que la première année de formation répond exactement aux objectifs fixés. Cette formation intervient dans un domaine assez novateur avec un partenaire qui apporte une expertise et des équipements que l'UFR DSEG ne possède pas, ce qui permet de proposer une formation originale en management. Les propositions sont le fruit des échanges menés durant l'année, tout en précisant qu'il s'agit principalement d'ajustements. Le volume horaire total reste identique, tout comme la répartition des grandes masses d'enseignement. Les droits d'inscription sont enfin équivalents à ce qui est proposé cette année.

Marc DUMAS explique le co-responsable de la formation à l'ENSVN est parti en retraite, ce qui fait qu'elle a recruté une enseignante-chercheuse en psychologie du sport qui travaille sur l'accompagnement des sportifs de haut-niveau. La nouvelle maquette a été retravaillée et est plus cohérente.

Sébastien LE GALL précise que le tarif d'inscription est de 3 300 € par étudiant, avec un reversement de l'ENSVN à l'UBS de 1 000 € par étudiant pour les 12 premiers inscrits et de 500 € pour les suivants. Le risque financier est essentiellement porté par l'ENSVN et le seuil minimal d'ouverture est fixé à 15, avec une capacité maximale à 20. Il ajoute que la CFVU du 13 avril 2023 a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (22 votes pour) la révision du partenariat avec l'École Nationale de la Voile et des Sports Nautiques pour l'année universitaire 2023-2024 : modifications du diplôme d'université « Accompagnateur de la Performance Humaine ».

Délibération n° 2023-037

6.9 – ENSIBS : Modification du tarif pour la certification Voltaire pour l'année universitaire 2023-2024

(Document de présentation, slides 85-87)

Sébastien LE GALL rappelle que la délibération du Conseil d'administration n° 2022-013 de l'UBS en date du 8 mars 2022 autorise l'ENSIBS à percevoir le montant de l'inscription à la certification Voltaire auprès des élèves/apprentis qui suivent l'épreuve en session de rattrapage organisée par l'ENSIBS dans l'enceinte de l'école. Suite à l'augmentation du tarif de la certification Voltaire, l'école modifie le tarif pour une session de rattrapage organisée dans le cadre d'une session d'examen organisée par l'école de 30 € à 37,20 € (l'élève/apprenti versera son inscription à l'école).

Agnès SONOIS estime que la délégation de pouvoir de la présidente pourrait permettre d'éviter que cette délibération revienne chaque année en CA.

Sébastien LE GALL informe que la CFVU du 13 avril 2023 a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (22 votes pour) la modification du tarif pour la certification Voltaire pour l'année universitaire 2023-2024.

Délibération n° 2023-038

6.10 – Partenariat avec les facultés libres de l'Ouest (FLO-UCO) pour la période 2023-2024 à 2027-2028

(Document de présentation, slides 88-90)

Sébastien LE GALL présente la convention qui a vocation à cadrer les relations avec les facultés libres de l'Ouest – Université Catholique de l'Ouest sur la période 2023-2024 à 2027-2028. L'objectif était d'avoir une position commune des universités sur l'objet de ce partenariat et la manière de le mener. Un travail a été mené à ce sujet par Gilles BEDOUX, Laurence BREYVAULT et un groupe de pilotage.

Virginie DUPONT rappelle que ce travail a débuté il y a deux ans, au moment où les facultés libres de l'Ouest dénommées UCO ont été évaluées par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES), et tous leurs partenaires étaient invités à un entretien avec le HCERES. Elle s'est ainsi rendu compte de l'ensemble des partenaires que sont l'Université Rennes 2, l'Université de Haute-Alsace, Le Mans Université, l'Université d'Angers, l'Université de Nantes et l'UBS. Suite à ces entretiens, il a émergé l'idée d'une convention cadre et il avait été décidé que Virginie DUPONT, en tant que présidente de l'UBS, porterait ce dossier auprès de la DGESIP. Lorsqu'une formation s'ouvre à l'UCO, il faut s'assurer de l'accord de l'université publique de proximité. De même, les diplômes délivrés par l'UCO sont bien les diplômes de l'UBS et il faut donc avoir la garantie d'une qualité équivalente. Tous ces

éléments impliquent aussi du travail au sein des services de scolarité et des jurys, ce qui fait que les établissements ont souhaité arriver à une neutralité budgétaire.

Le processus arrive à son terme et la présidente de l'Université de Nantes a indiqué, la semaine dernière, qu'elle ne signerait pas la convention car elle ne souhaite pas que les facultés libres de l'Ouest se nomment « Université ». Elle n'a obtenu aucune réponse et a annoncé qu'elle ne pouvait pas signer cette convention. Cette non-signature devrait mettre fin au partenariat de l'Université de Nantes avec l'UCO. Virginie DUPONT souligne que l'UBS a un partenariat assez fort et très intéressant avec l'UCO sur le site de Guingamp, avec la présence d'enseignants-chercheurs associés au sein des laboratoires de l'UBS.

Jean-Roch SAUVÉ ajoute que les compétences développées par les collègues sont valorisées au coût « normal » et non pas sous-évaluées.

Virginie DUPONT explique que les heures de service des collègues qui interviennent dans ces formations sont au-delà de 40 €/heure, et ces éléments sont aussi rentrés dans la négociation. Elle évoque également les coûts annexes au niveau des services de scolarité, des jurys, des services centraux, etc.

Agnès LECOMPTE est particulièrement ravie que cette convention aboutisse enfin. Elle aimerait savoir si cette convention remet en question les diplômes mis en place ces dernières années à l'UCO sans que l'UBS soit au courant. Par ailleurs, les diplômés de l'UCO représentent environ 550 étudiants pour la composante DSEG, ce qui est énorme et ce qui constitue une problématique dans le cadre de la candidature pour intégrer le réseau des IAE.

Sébastien LE GALL explique que la convention cadre et la convention bilatérale qui sera présentée prochainement visent à avoir un véritable portage politique. Il s'agit de prendre la main et de cadrer ce partenariat. Les initiatives prises par l'UCO ne sont plus rendues possibles par cette convention mais il se pose la question des initiatives passées. L'UBS est une université de proximité qui revendique des liens forts avec son territoire, et Sébastien LE GALL pense qu'il y a une opportunité à ce que ces facultés libres de l'Ouest agissent en coordination avec les universités sur le territoire breton. Dans le cadre du dossier IAE, l'UBS devra défendre un positionnement et rendre compte d'une logique non concurrentielle sur les territoires. De son point de vue, il faudra recentrer les formations uniquement sur le territoire breton et la négociation sur la convention bilatérale avec l'UCO va permettre d'asseoir la position de l'UBS.

Virginie DUPONT rappelle que le partenariat avec les facultés libres de l'Ouest est très ancien puisqu'il date d'avant 2005. L'UBS ne peut pas accueillir tous les étudiants et ce type d'établissement ne fait pas forcément de l'ombre à l'UBS, en tout cas beaucoup moins que les établissements privés lucratifs. Elle pense qu'il vaut mieux travailler dans un partenariat sur lequel l'UBS a la main plutôt que de ne rien contrôler.

Éric MARTIN signale que l'UCO était auparavant en jury rectoral et ouvrait les formations qu'elle souhaitait.

Anne-Sophie LAMBLIN GOURDIN rejoint les propos de Virginie DUPONT et pense que tous les établissements privés ne peuvent être mis dans la même case. Il existe en effet des établissements qui prolifèrent depuis quelques années dans le contexte de l'apprentissage, vis-à-vis desquels l'UBS doit être extrêmement ferme. Ces établissements n'ont aucune logique pédagogique mais simplement une logique financière. Les instituts catholiques sont tout de même à part de ces établissements car ils recrutent aussi des enseignants-chercheurs et sont en partenariat avec des laboratoires d'universités publiques. Il faut continuer de travailler avec ces instituts mais reprendre la main et travailler davantage en concertation pour éviter qu'ils ouvrent

des formations sans en informer l'UBS. Il faut travailler en bonne intelligence pour ne pas être concurrent sur des territoires relativement limités.

Frédéric BEDEL souhaite féliciter l'excellent travail réalisé par les collègues car cette convention permet de collaborer en bonne intelligence, d'autant que la question de la délivrance des diplômes par ce genre d'institut se pose régulièrement au sommet de l'État.

Xavier TRIPOTEAU signale que certains établissements privés sont labellisés « établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général » (EESPIG) par le ministère. Ce label n'est donné qu'à la condition que les établissements soient évalués par le HCERES. En revanche, les formations ne sont pas évaluées par le HCERES.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (22 votes pour) le partenariat entre les universités et les facultés libres de l'Ouest - Université Catholique de l'Ouest (FLO-UCO) pour la période 2023-2024 à 2027-2028.

Délibération n° 2023-039

6.11 – SSI : Cadre du partenariat entre l'UBS et l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar au Sénégal (UCAD) pour la période 2023-2024 à 2027-2028

(Document de présentation, slides 91-94)

Gilles DURRIEU informe que la licence mention Sciences de la Transition Écologique et Sociétale / parcours Sciences, Environnement et Société a ouvert en février 2023, avec une première année gérée à 100 % par les collègues sénégalais. Il est demandé un seuil minimum de 25 étudiants et un seuil maximum de 35 étudiants. Les modalités de contrôle des connaissances ont été adoptées en conseil d'UFR SSI puis en CFVU. La deuxième formation concerne le master mention Ingénierie de conception - Spécialité Éco-conception des Polymères et composite, avec une ouverture prévisionnelle en janvier 2024 et un seuil minimum de 25 étudiants. La troisième formation est le parcours Développement des Produits Cosmétiques et de Santé de la mention Bio-industries et biotechnologies qui ouvrira en février 2024.

Sébastien LE GALL comprend que la licence mention Sciences de la Transition Écologique et Sociétale / parcours Sciences, Environnement et Société a ouvert à l'UCAD mais sans intervention de l'UBS. Les enseignements des collègues de l'établissement n'interviendront que dans un deuxième temps, en février 2024. Cette mention peut éventuellement être ajoutée à la convention.

Virginie DUPONT signale que la Licence professionnelle mention « Bio-industries et biotechnologies, parcours Techniques d'analyses chimiques et biologiques » et le Master mention « Mathématiques appliquées, statistiques », parcours « Ingénierie Mathématique » fonctionnent déjà depuis trois ans. L'UCAD souhaitait poursuivre ce partenariat en ouvrant d'autres formations. Or, à la fin de l'année 2022, il a été constaté qu'un certain nombre de factures étaient en retard de paiement, de l'ordre de 100 000 €. Virginie DUPONT a alors dit qu'il fallait entrer dans les frais des formations existantes avant d'envisager l'ouverture de nouvelles formations. Il reste encore une facture de 27 000 € à régler à l'UBS. Pour autant, elle tient à souligner que les formations se déroulent très bien, avec des collègues investis que ce soit à l'UCAD ou à l'UBS.

Jean-Roch SAUVÉ ajoute que les services de scolarité rencontrent aussi des difficultés à gérer tout le processus de scolarité.

Frédéric BEDEL note que des relations ont été construites progressivement en matière de recherche avec les collègues sénégalais. Des financements pour des mobilités sont prévus et il y a actuellement 6 codirections de thèse.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (22 votes pour) le partenariat entre l'UBS et l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar au Sénégal (UCAD) pour la période 2023-2024 à 2027-2028.

Délibération n° 2023-40

6.12 – Prolongation du coordonnateur universitaire des Masters « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF)

(Document de présentation, slides 96-97)

Sébastien LE GALL rappelle que Monsieur Éric LIMOUSIN avait été nommé coordonnateur universitaire des masters MEEF à l'UBS lors du CA du juillet 2021 pour un an, renouvelable pour une période de deux ans. Depuis, il a exercé les missions qui lui ont été confiées. La proposition de prolongation est soumise au Conseil d'Administration, pour une mission prolongée jusqu'au 30 juin 2024.

Catherine KERBRAT-RUELLAN explique que cette coordination est absolument indispensable parce qu'Éric LIMOUSIN intervient non seulement sur la coordination des masters mais aussi sur les jurys, le budget projet, la plateforme Mon Master, etc. L'UBS est la seule université dans laquelle il y a un coordonnateur qui suit les assistants d'éducation en préprofessionnalisation. Éric LIMOUSIN a aussi porté la voix des universités dans la mise en place des conseils de perfectionnement des masters MEEF qui n'existaient pas auparavant.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (22 votes pour) le renouvellement de Monsieur Éric Limousin en charge des missions de coordonnateur MEEF jusqu'au 30 juin 2024.

Délibération n° 2023-041

7 – Questions diverses

7.1 – Motion : régime indemnitaire des enseignantes et enseignants du second degré

(Document de présentation, slides 98-99)

Sébastien LE GALL rappelle que ce sujet avait déjà été évoqué lors de la présentation du régime indemnitaire des enseignants-chercheurs qui induit une revalorisation des missions d'enseignement et de la recherche. Le RIPEC est ainsi exclusivement dédié aux enseignants-chercheurs. Il existait auparavant la Prime d'Enseignement Supérieur (PES) qui était commune aux enseignants-chercheurs et aux enseignants du second degré, avec un même montant. Le RIPEC engendre un sentiment de manque de reconnaissance de la part de la communauté enseignante qui se mobilise au niveau national pour appeler une révision de la PES. Des augmentations sont envisagées mais le RIPEC C1 serait à 6 400 € en 2027 pour les enseignants-chercheurs alors que la prime pour les enseignants du second degré ne serait qu'à 3 200 €. Afin

de témoigner du travail réalisé par les enseignants du second degré au sein de l'UBS, il apparaît légitime que le régime indemnitaire pour cette catégorie de personnels soit réévalué à sa juste valeur, en relation avec l'évolution du RIPEC.

Virginie DUPONT ajoute que cette demande est portée par le Collectif 384. Une des difficultés est qu'ils se sont constitués en collectif mais ne se sont pas appuyés sur le réseau des syndicats nationaux, ce qui fait qu'ils ne sont pas réellement soutenus par les organisations syndicales nationales. C'est la raison pour laquelle le ministère ne les rencontre pas. Les présidents d'université ont parfaitement conscience de l'importance des enseignants du second degré dans l'enseignement supérieur. Le régime indemnitaire des enseignants du second degré affectés dans le supérieur est un peu inférieur à celui qui est appliqué pour les enseignants du second degré affectés dans le secondaire, mais il y aura prochainement un rattrapage. France Universités a demandé que la cible à 3 200 € soit atteinte avant 2027, et une date à 2025 semble être un bon compromis. Le montant pourrait éventuellement être augmenté jusqu'à 4 000 €. En tout état de cause, la demande de réévaluation, la plus rapide possible, est fortement portée. France Universités souhaite retravailler sur le statut de ces collègues, avec une gestion totalement à la main des universités et non plus en lien avec le rectorat.

Sonia JAFFRO informe qu'une question écrite a été posée au Sénat il y a trois semaines sur le régime indemnitaire des enseignants du second degré affectés dans le supérieur pour une meilleure équité avec les enseignants-chercheurs. Elle imagine que le ministère effectuera une réponse écrite à cette question posée par un sénateur du Maine-et-Loire.

Catherine KERBRAT-RUELLAN souhaite remercier Virginie DUPONT et Sébastien LE GALL d'avoir porté cette motion. Une iniquité vient de se créer alors qu'elle n'existait pas auparavant. Elle rappelle que les missions sont menées de manière égale par des enseignants-chercheurs et des enseignants du second degré. Les syndicats des enseignants du second degré du secondaire estiment qu'ils n'ont pas à s'occuper des enseignants du second degré affectés dans le supérieur, ce qui constitue une difficulté. Le seul élément demandé par le Collectif 384 est d'avoir une même rémunération pour une même mission. La colère monte et certains enseignants ont décidé de boycotter l'étude des dossiers sur Parcoursup. Or, elle estime que les jeunes n'y sont pour rien et qu'il ne faut pas les pénaliser. En revanche, les collègues pourraient aussi décider de refuser toute forme de responsabilité à la rentrée prochaine, ce qui engendrerait de grosses difficultés de fonctionnement pour les universités, et notamment au sein des IUT.

Sonia JAFFRO signale que des universités commencent à prendre des délibérations d'intéressement pour créer un dispositif de primes à destination des enseignants du second degré.

Tahar LOULOU indique que l'IUT de Vannes comprend environ 51 % de PRAG qui réalisent 60 % des enseignements. Sans eux, l'IUT de Lorient ne pourrait pas fonctionner.

Xavier TRIPOTEAU recense de premières démissions de fonctions qui lui sont annoncées pour la rentrée prochaine. Un département de l'IUT se retrouve ainsi en grande difficulté et il espère que des solutions seront trouvées. En tout état de cause, l'IUT de Vannes ne pourra pas fonctionner si les enseignants du second degré se désengagent totalement de leurs fonctions de direction.

Damien SURGET avoue qu'il a mis 5 ans à l'UBS avant de retrouver son niveau de rémunération qu'il avait dans le secondaire.

Sébastien LE GALL fait lecture de la motion :

« Les enseignant.e.s issu.e.s du second degré affecté.e.s dans l'enseignement supérieur représentent environ 20 % du personnel enseignant et assurent 40 % des heures d'enseignement dispensées dans l'enseignement supérieur.

Ces enseignant.e.s du supérieur (ES) bénéficiaient d'une prime d'enseignement supérieur (PES) égale à celle (PRES) des enseignants-chercheurs. Cette équité a été rompue par le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 instituant le Régime Indemnitaires des Personnels Enseignants et Chercheurs (RIPEC) ; régime indemnitaire dont sont exclus les enseignants du supérieur. Tout comme ils sont exclus des mesures de « revalorisation du métier d'enseignant » et du « nouveau pacte pour reconnaître l'engagement des enseignants et améliorer la qualité du service public de l'éducation » prescrits par le ministère de l'Éducation nationale.

L'Université Bretagne Sud, via sa présidente et son équipe élue, souhaite que des solutions soient trouvées, tant au niveau national que local, pour que cette iniquité cesse et que l'engagement et l'investissement des enseignant.e.s du supérieur soient reconnus comme ils le sont pour les Enseignants- Chercheurs. »

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (22 votes pour) la motion relative au régime indemnitaire des enseignantes et enseignants du second degré.

Délibération n° 2023-042

La Présidente lève la séance à 12h00

Pour la présidente et par délégation,
Sébastien LE GALL